

0630052P
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE C. ET P. VIRLOGEUX
1 RUE DU GENERAL CHAPSAL
63201 RIOM CEDEX
Tel : 0473646100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2021

Réuni le : 09/11/2021

Sous la présidence de : Alain Cheraa

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Délégation pour la passation des marchés 2022

En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le conseil donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés 2022 qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et qui ne dépassent pas les limites fixées à l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée (214 000 € HT).

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0